

# Le mariage et ses altérations à la lumière de l'Écriture (1<sup>o</sup> partie)

par Henri Blocher<sup>1</sup>

Lecture: Matthieu 19.3-12

« Le mariage »... : j'avoue d'emblée une difficulté. Certains en effet, pourraient élever une objection préalable sur le propos même, une objection portant sur l'objet annoncé : « le » mariage. Le singulier, pourraient-ils protester, est déjà un trucage de la question. Il fausse l'enquête. Et ajouter et ses altérations, c'est montrer qu'on n'ignore pas la difficulté, mais qu'on cherche à l'esquiver. Or, je ne veux pas l'esquiver, d'autant moins que je parle à des chrétiens mûrs, et à des responsables d'églises.

## A la recherche du mariage

La difficulté est sérieuse et, si je l'évoque, ce n'est pas pour me donner l'avantage de la pulvériser d'un revers de main. Il nous est cependant possible de repousser l'objection, sans triomphalisme, mais d'une manière qui ne nous laissera aucune hésitation. Comment se déroulerait le discours des objecteurs ? Ils diraient que, dans le champ de l'anthropologie, des sciences humaines, il est impossible de saisir un objet qui serait « le » mariage.

Les hommes et les femmes ont tout pratiqué, de la promiscuité indistincte jusqu'à la stricte monogamie, jusqu'à l'idée d'un mariage dont le lien subsiste après la mort ; on peut penser au sacrifice imposé aux veuves, en Inde, qui, à la mort de leur mari, devaient le rejoindre et monter sur le bûcher funéraire. C'est une extrême diversité de la coutume et du droit qui frappe le regard et, du coup, le mariage, c'est un peu comme la savonnette qui vous échappe sous la douche ! On ne parvient pas à « attraper » cet objet.

L'Écriture, elle, ne recèle aucune définition du mariage. Il y a des règles, plus ou moins de circonstance, des conseils, des récits toujours en situation, qui réagissent à l'égard de ce que pensaient et pratiquaient du mariage les gens des époques bibliques. Dans la Bible, les formes de vie diverses qui étaient en cause sont acceptées comme un simple fait sans rien de normatif, sans faire loi pour nous. Voilà ce que tiendraient comme discours, me semble-t-il, certains objecteurs.

Ils s'appuieraient sur des données qu'il nous faut prendre en compte, mais vues comme dans un miroir déformant ; les justes proportions sont renversées et des données importantes restent dans l'ombre. L'anthropologie, pour autant que j'en sois informé, **ne conclut pas** au foisonnement anarchique quant aux formes d'union des hommes et des femmes. Des structures communes ressortent. La pure promiscuité n'a sans doute jamais existé. (Même pas dans les sociétés animales !

K. Lorenz, le grand éthologiste, montre que les animaux eux-mêmes ne s'accouplent pas indistinctement, que la ritualisation des mœurs animales peut être poussée, et certaines espèces connaissent une sorte de « mariage monogamique ».) Si nous laissons les plus grandes bizarreries dans la marge (elles sont marginales statistiquement), si nous considérons les 98 % des témoignages que l'on peut recueillir sur les coutumes de l'humanité, il faut dire que l'on connaît partout le mariage.

Les spécialistes de l'anthropologie emploient eux aussi le singulier, comme dans le titre de Lucy Mair, Le mariage. Ils parlent de mariage devant une union durable, impliquant un homme et une femme ayant entre eux des relations sexuelles approuvées par la société, et dont le fruit, la progéniture, aura un statut et certains droits successoraux. Ils observent qu'est universelle aussi, ou quasiment, la réprobation des relations sexuelles d'une femme mariée avec un autre homme que son mari. Un témoignage entre cent : « La permanence et l'universalité du droit du mariage expriment

---

<sup>1</sup> 1 Première étude présentée par M. Henri Blocher à la Conférence Nationale 1993.

la nécessité d'institutionnaliser et de façonner le couple humain. Cette exigence, indispensable à la société comme à l'individu, n'exclut nullement la diversité »<sup>2</sup>. Cette situation suggère qu'existe bel et bien un objet, « le mariage », et que la diversité s'interprétera le mieux en termes d'altération.

La Bible le présuppose. L'Écriture couvre une grande diversité culturelle - depuis les textes des nomades jusqu'au palais de César - et elle confirme cette pensée : dans la diversité des temps et des lieux, on retrouve une même réalité plus ou moins écornée, voire mutilée, chiffonnée, qui mérite de s'appeler mariage. L'Écriture, quand elle en parle, ne se contente pas de réagir au coup par coup à la situation. Les règles, les lois qui sont posées, procèdent d'une certaine idée du mariage, parfois traitée pour elle-même. Le texte que nous venons de lire dans Matthieu 19.3-12 expose une **doctrine** sur laquelle le Seigneur s'appuie. Même démarche en 1 Corinthiens 7 ; l'apôtre Paul pose en principe l'autorité que les époux ont sur le corps l'un de l'autre. Ces données sont fermes. Lorsque la Bible parle du mariage, c'est bien de la réalité dont notre culture a hérité, notre culture marquée par l'héritage judéo-chrétien et gréco-romain.

Certes, il n'y a pas de définition formelle, pas de développement systématique dans la Bible. Cela nous oblige à redoubler de tact, de rigueur, à la fois d'esprit de finesse et d'esprit de géométrie quand nous essayons de dégager l'idée biblique du mariage. Il faut souvent faire passer à l'explicite ce qui n'est qu'implicite... C'est le cas, d'ailleurs, pour la plupart des doctrines ! Il y en a très peu qui soient exposées comme dans un cours. La doctrine de la justification par la foi dans l'épître aux Romains, la doctrine du sacerdoce de Jésus-Christ dans l'épître aux Hébreux ? Oui, mais, en dehors de ces exemples exceptionnels, à nous de discerner les doctrines dans ce foisonnement vivant des récits ou des prières. En fait, c'est un avantage. Grâce aux recoupements, nous avons des sujets une vue plus complète et plus équilibrée. Pour restituer l'ambiance d'une fête champêtre, une série d'instantanés pris à mille moments de la journée vaut mieux qu'une photo de groupe, avec 150 personnes en rang d'oignons sur les marches du château !

Nous avons à dégager l'implicite, ce qui exige attention, prudence ; mais c'est une chose possible et nécessaire. Si la Bible parle du mariage en présupposant l'objet connu, **grosso modo**, cela s'accorde parfaitement avec les conditions de la révélation spéciale de l'inspiration. Dieu intervient dans le monde qu'il a créé, **et qui demeure sa création**, même si la révolte de l'homme l'a sali et abîmé. Le monde ne lui est pas radicalement étranger : c'est son œuvre, et le langage qui est l'outil de notre commerce avec le monde, le langage qui épouse la réalité du monde comme un filet jeté sur lui, peut donc servir à la Parole de Dieu. Il n'est pas inadéquat. Dieu est capable de le prendre pour nous parler, parce qu'il relève d'une création qui est de Dieu. Ainsi du mariage, réalité qui, malgré ses altérations, demeure de Dieu. Dieu peut nous en parler et nous communiquer sa pensée, sa volonté à son égard.

## Le créateur a institué le mariage

L'Écriture nous révèle d'abord l'origine, et donc le statut, de cet « objet » que l'on repère presque partout, plus ou moins altéré. Cet objet n'est pas un simple accident de l'histoire, ou le fruit de l'invention d'un homme et d'une femme, d'une société : **il remonte à la création même**. A coup sûr, c'est l'intention du chapitre 2 de la Genèse de nous expliquer pourquoi il se fait que l'homme quitte son père et sa mère et qu'il se marie. Le texte nous donne ce qu'on appelle en langage technique « l'étiologie », c'est-à-dire l'explication causale d'un fait commun de l'expérience humaine. A ce chapitre renvoient de nombreux passages par la suite.

En Matthieu 19, notre Seigneur Jésus cite immédiatement Genèse 1 qui mentionne la création des sexes, et Genèse 2, le passage-clé. Jésus, manifestement, considère que l'origine du mariage se situe à ce moment-là, tel qu'il nous est révélé par le début de la Genèse. Ephésiens 5 nous renvoie lui aussi à ce même texte, le passage de l'apôtre Paul exhortant mari et femme en fonction de ce qu'on lit au chapitre 2 de la Genèse.

Il est fort possible qu'un texte de l'Ancien Testament fasse déjà un pareil renvoi : Malachie 2.15. Le prophète dénonçait la répudiation, commune parmi les Juifs de son temps ; certains, probablement parmi les plus riches, répudiaient leur première femme, devenue un peu trop vieille à leur goût, et en prenaient une autre plus jeune. Le prophète, au nom de l'Éternel, dénonçait cette pratique et

---

<sup>2</sup> Droits du mariage *Encyclopedia Universalis*, Corpus 11,759b.

disait au nom de Dieu : « Je hais la répudiation, il s'agit d'une trahison de la femme de ton alliance ».

A quel moment le mariage intervient-il dans le texte de la Genèse ? Il ne semble pas qu'il suffise de le situer au moment où Dieu crée homme et femme, où il crée l'humanité mâle et femelle, comme dit le premier chapitre, et, même, lui commande de se multiplier. Certes, il s'agit là du présupposé pour le mariage, et la perspective qui nous est ainsi ouverte et tracée pour considérer la sexualité est d'une importance capitale. On a remarqué à quel point elle contraste avec ce que l'on trouve dans le paganisme.

On peut généraliser en disant que l'homme naturel, païen, ou bien divinise la sexualité, la sacralise comme un objet qui contiendrait de la puissance sacrée, ou bien, au contraire, considère la sexualité comme l'ennemi, comme une figure du mal, essaie de l'annuler ou de la piétiner ; c'est justement ce qu'évite l'Écriture, en nous enseignant que la sexualité est une création de Dieu, qui est bonne, bonne dans l'ordre que Dieu lui a prescrit dès l'origine.

Mais la sexualité n'est pas encore le mariage. Je logerais le mariage au moment même où **Dieu conduit à l'homme la femme** qu'il a formée de son côté. L'homme dit le oui de l'engagement, il salue celle-ci enfin, os de ses os, chair de sa chair. A ce moment, qui n'est pas celui de la création, se conclut l'alliance même du mariage, et c'est Dieu qui y préside. **Dieu** conduit la femme jusqu'à l'homme. Les étapes distinctes du récit nous autorisent à parler d'une **institution** du mariage et non pas seulement de sa création.

Tout ce qui existe, Dieu l'a créé, et cela a été plus ou moins abîmé, défiguré, mais une **institution** se surajoute à l'être des créatures. C'est une disposition, une structure, avec un élément de loi associé, une définition qu'il faudra respecter. Le mariage est ce que Dieu a voulu, ayant créé l'homme et la femme, lorsqu'il a conduit la femme jusqu'à l'homme ; origine du mariage, institution. La parole qui est alors prononcée dans le récit est traitée dans toute la Bible comme la formule-clé pour définir le mariage : « Et les deux deviendront une seule chair. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ».

Que signifie l'expression ? Il serait difficile de nier que l'union charnelle soit ici en cause. Preuve en est qu'elle sert une fois pour une simple union charnelle et pécheresse « peccamineuse » comme on dit dans le vocabulaire des moralistes... Dans 1 Corinthiens 6, lorsqu'il parle de l'union avec une prostituée, l'apôtre Paul dit que celui qui s'unit avec une prostituée est une seule chair, un seul corps avec elle. L'idée qu'il y ait mariage, qui soit un vrai mariage selon la pensée divine, **sans** union charnelle ne me semble pas fondée sur l'Écriture.

Certes, dans le chapitre suivant, 1 Corinthiens 7, l'apôtre Paul concède aux spirituels de Corinthe qui pensaient pouvoir vivre ensemble sans se marier, sans avoir de commerce sexuel, il leur concède : « Oui, c'est très bien de ne pas toucher la femme ». Mais il continue aussitôt en leur montrant que cette conduite est imprudente, qu'elle implique une tentation au-delà des forces humaines, et que pour éviter l'impudicité, ou la fornication, il ne faut pas que les conjoints se privent l'un de l'autre.

Tout l'accent de ces versets décourage cet espèce d'idéalisme, ce spiritualisme qui mépriseraient l'union charnelle dans les relations d'un couple, qui croirait qu'il faut essayer de ne pas céder aux instincts d'une « basse » nature. Des couples dans l'histoire, malgré les avertissements de l'apôtre, ont cru pouvoir tenir cette gageure idéaliste - et peut-être ont tenu, mais à quel prix ! Le couple Jacques et Raita Maritain a vécu de cette manière, à cause d'un certain idéal catholique, mais cela ne semble guère dans les perspectives de notre passage.

Cependant, dans l'expression « L'homme s'attachera à sa femme », le verbe « s'attacher » a un sens très large. Il ne s'agit pas, sans doute, du seul accouplement, mais de l'attachement affectif, de l'union de toute la vie. Le mot même de chair ne désigne pas seulement le corps et ses organes, la « chair » dans la Bible, c'est un mot qui a parfois un sens très vaste, qui peut évoquer toute la nature humaine, tout spécialement les relations de parenté. Laban accueille Jacob : « Tu es mes os et ma chair », nous sommes de la même famille.

Etre la chair de quelqu'un, c'est être son proche parent. La formule est employée en Lévitique 18, dans les lois contre l'inceste : « Tu ne découvriras pas la nudité, tu n'auras pas de commerce charnel

avec tel ou tel parent, car c'est la chair de ton père... » Les enfants sont une seule chair avec les parents. Lorsque l'homme quitte son père et sa mère et s'attache à sa femme, c'est une nouvelle chair, une nouvelle solidarité familiale qui va primer sur l'ancienne et qui est instaurée. Nous tenons, si nous discernons ces connotations, si nous entendons ces résonances, le sens de la formule.

## Le Père propose un modèle au mariage

Pour le mariage ainsi défini, « une seule chair », quel est le **vœu** divin ? En résumé : le Père qui veut le bien de ses enfants, qui ne leur donne pas une pierre quand ils demandent du pain, le Père veut que le mariage soit **alliance** entre l'homme et la femme, c'est-à-dire un « nouage » de liberté. Le christianisme a lutté, au long de son histoire, contre la coutume qui demandait fort peu son consentement à la femme, en faveur du libre consentement.

Dieu ne paraît pas prévoir une entière symétrie, comme si l'homme et la femme étaient interchangeables dans cette alliance, comme si à gauche et à droite nous avions simplement la même image reflétée avec inversion. Il y a une dissymétrie, homme/femme, qui est exprimée dans la formule même : « L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme ». Ne l'écartons pas trop vite comme le reflet d'une culture patriarcale : la Bible couvre deux mille ans d'histoire, couvre des cultures très différentes. Certaine initiative relève plutôt de l'homme.

Quant à l'exercice de l'autorité, par exemple, une différence structure l'entité nouvelle que Dieu suscite par l'alliance du mariage. La dissymétrie est marquée dans le récit de la Genèse par le fait que l'homme a la charge de nommer - dans l'Ancien Testament, un exercice d'autorité - et l'apôtre Paul confirme, dans les passages bien connus de 1 Corinthiens 11, où il renvoie au texte de la Genèse (« ce n'est pas l'homme qui a été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme ») et de 1 Timothée 2. La dissymétrie appartient au modèle que Dieu veut pour le mariage.

Relevons que l'apôtre Paul affirmant cette dissymétrie, la **relativise** en même temps. « Toutefois, dans le Seigneur, l'homme n'est pas sans la femme » et « L'homme est par la femme ». Paul lui-même a le souci de rétablir l'équilibre, de tempérer la force du propos qu'il a tenu et d'empêcher que l'on en tire des conséquences malencontreuses. Dissymétrie réelle donc, mais respectons ce dosage ! Ne forçons pas les choses ! Si l'initiative et un certain exercice d'autorité sont plutôt dans le modèle divin attribué à l'homme, cela **ne veut pas** dire « aucune initiative, aucune autorité pour la femme ».

Cette dissymétrie se prolonge encore, cela fait toujours partie du modèle, dans l'accent sur l'amour, comme la vocation de l'homme, « maris, aimez votre femme », et le respect comme ce qui convient à la femme « que la femme respecte son mari ». Cela ne veut pas dire, bien sûr, que la femme n'ait pas à aimer son mari, ni l'homme à respecter sa femme ! 1 Pierre chapitre 3 parle à la fois du discernement et de **l'honneur** que le mari est appelé à montrer à sa femme comme héritant avec lui de la Grâce.

« Il n'est pas bon que l'homme soit seul, je lui ferai une aide, comme son vis-à-vis, une aide qui lui corresponde. » Les paroles du Seigneur suggèrent que la fin principale du mariage c'est la **communio**n qui vient combler la mauvaise solitude, complémentaire de l'aide mutuelle, dans la différence. La théologie catholique classique a fait de la procréation la fin principale du mariage. Elle n'est pas située à ce rang en Genèse 2, le chapitre le plus développé, et pas non plus dans le Nouveau Testament. C'est sans doute une « fin » ordinaire du mariage ; l'ordre de multiplication donné à l'humanité faite d'hommes et de femmes au chapitre premier de la Genèse l'implique ; la formule « une seule chair » l'insinue, si le mot chair est pris comme la solidarité familiale. Le mariage a pour fruit des enfants qui scellent et représentent l'union de leurs parents venus de deux chairs différentes, une seule chair qui est celle de leurs enfants. La **bénédictio**n en est stupéfiante, bénédiction et vocation, mais se greffe sur la fin principale : la communion.

L'union est pour la vie entière, soulignait Jésus : « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ». Une seule chair implique l'indissolubilité du mariage. Tel est le modèle, tel est le vœu de Dieu. Semblablement, l'exclusivité du lien, aucune relation rivale ne doit interférer. Le texte du début de la Genèse ne le dit pas expressément. Il y avait un seul homme, une seule femme - la polygamie était exclue, de fait. On cite 1 Corinthiens 7 pour exclure la polygamie : « Que chaque homme ait **sa** femme, et chaque femme son mari ».

Le verset condamne-t-il toute situation polygamique ? En toute rigueur, ce n'est pas sûr, car le caractère exclusif n'est pas logiquement nécessaire à cette proposition. Cependant, la tournure suggère plutôt un modèle monogame. Les exhortations ou directives de l'apôtre quant à « l'évêque », le ministre dans l'Eglise, en 1 Timothée 3, vont dans le même sens : il doit être « homme d'une seule femme ». A cause de sa provenance, un témoignage semble intéressant sur le caractère essentiellement monogamique d'un véritable amour entre homme et femme.

Le livre du psychologue américain Cari Rogers porte le titre significatif : *Réinventer le couple*, et propose des expérimentations en tous sens. Surtout pas la monogamie traditionnelle ! Or, dans ce livre même, un passage recueille le témoignage d'un certain Eric à propos de son amour pour une Denise, et cet Eric dit qu'aux moments les plus ardents, au moment de leur amour le plus vif, il était impensable qu'il vive la même chose avec une autre. « Il paraît impossible, dit cet Eric, d'obtenir la même chose de deux femmes pendant une même période. Ce ne peut être que différent. Ce n'est plus aussi sincère. La profondeur de l'union sexuelle semble porter en elle un message qui clame son exclusivité. »<sup>3</sup>

Malgré la corruption de conduite contraire à la loi de Dieu, il reste à Eric assez de sensibilité pour éprouver des sentiments conformes au modèle du Père céleste. Le mot modèle doit s'entendre jouant sur la dualité des sens. D'une part il s'agit du modèle que Dieu trace, le schéma du mariage parfait comme il le veut pour l'homme et la femme. D'autre part, c'est l'exemple qu'il donne lui-même, le modèle qu'il est dans son comportement. D'où le titre de **Père** dans le deuxième titre : **le Père propose le modèle**.

Si le mariage répond à l'intention divine, en effet, il ressemble à l'alliance que Dieu fait avec les hommes. L'audace en est prodigieuse ; il y a bel et bien toute une série, un bouquet magnifique, de textes de l'Ancien Testament qui évoquent l'alliance de l'Eternel avec son peuple sous la figure du mariage. Et même avec une audace très forte en Esaïe 62.5, un passage bien traduit dans la Bible en français courant : « Comme le jeune homme s'unit à une vierge, ou épouse une vierge, ainsi ton constructeur, celui qui te rebâtit, t'épousera ».

Le parallélisme montre que c'est bien Dieu qui est en cause tout au long. Dans la ligne de tous ces passages, notre Seigneur Jésus, Dieu est avec nous, est appelé l'Epoux ; salué comme l'Epoux par Jean-Baptiste, et acclamé comme l'Epoux jusqu'à la fin de l'Apocalypse.

La prière sacerdotale (Jean 17) suggère que l'union de Jésus avec le Père se reflète dans son union avec le croyant : de même que le Père est en lui est qu'il est dans le Père, nous sommes en lui et il est en nous, Le mariage, peut-être, ne reflète pas l'alliance de Dieu avec les hommes, il reflète l'union du Père, du Fils et du Saint-Esprit dans la Trinité !

Cette union d'amour, qui fait un seul être des trois, elle trouve son image, une image bien sûr infiniment inégale, mais une image quand même. Quelle gloire pour le mariage ! Le Père propose un modèle au mariage - le modèle de cette communion qui préserve la distinction et qui crée une unité plus riche et plus forte que l'unité du simple chiffre « 1 », une unité vivante !

H.B.

A suivre : Les altérations du mariage dans le prochain numéro de Servir.

---

<sup>3</sup> Carl R. Rogers, trad. Théo Carlier, *Réinventer le couple*, Paris, éd. Robert Laffont, 1974, pp. 269-270.

# Le mariage et ses altérations à la lumière de l'Écriture (2<sup>e</sup> partie)<sup>4</sup>

par Henri Blocher

**Le Père propose un modèle au mariage - modèle de communion qui préserve la distinction et qui crée une unité plus riche et plus forte que l'unité du simple chiffre « 1 » : une unité vivante. Seulement le péché est entré dans le monde ; il n'en va plus aujourd'hui comme au commencement. Le cœur est devenu dur, des altérations affectent le mariage. Et à cause de ces altérations, nous sommes obligés de distinguer un deuxième niveau relatif à la volonté de Dieu, à sa loi.**

Il y a celui de la perfection du modèle proposé au mariage, que nous avons considéré plus haut<sup>5</sup>, mais il y en a un autre, un deuxième, plus bas, le domaine de la **validité**, du minimum requis pour qu'il y ait mariage ; la réalité du mariage sera encore là, bien qu'on soit loin de l'idéal de la perfection du modèle. Le péché peut faire qu'il n'y ait plus de mariage du tout, ou qu'il y ait mépris du mariage, condamnation du mariage comme chez les gnostiques par exemple, annoncés par l'apôtre Paul: « Viendront les faux docteurs, des esprits de séduction, de mensonge, qui interdiront de se marier ».

Il y a l'immoralité sexuelle, la « fornication »; je vais employer le mot fornication parce que c'est celui qui est le plus commode pour rendre le terme courant dans le Nouveau Testament, le terme de *porneia*. On ne l'emploie plus guère dans le langage de tous les jours ; mais alors que dire ? « Inconduite » ? Mais les gens ne penseront pas forcément au domaine sexuel, alors que la *porneia* désigne toutes les pratiques sexuellement illicites. « Immoralité sexuelle » ? C'est très lourd, deux mots pour un seul ; contentons-nous du terme ancien « fornication ». Dans la fornication, dans l'usage de la sexualité en dehors du mariage, il y a destruction du mariage. Le péché de l'homme ne se contente pas d'altérer le mariage, il l'élimine totalement. Mais certaines altérations laissent subsister la validité du mariage ; il y a encore mariage, bien qu'hélas il s'éloigne du modèle.

## Première altération

La première altération est assez évidente dans le récit de la Genèse.

### La perte de la communion aimante et respectueuse

Elle était l'image de l'amour du Père, du Fils et du Saint-Esprit. La grâce commune de Dieu, parce que Dieu a pitié des hommes même révoltés, nous conserve des lambeaux de cette communion, et ils sont précieux (d'ailleurs, que chantent les chansonniers, sinon ces vestiges de l'amour ?). Mais la communion est perdue, bien loin de la perfection voulue par Dieu. A sa place, on vit une négociation toujours recommencée à travers conflits, retrouvailles, illusions parfois, et au bout du compte, la solitude. Telle est l'expérience des humains.

L'euphorie fusionnelle temporelle du début se dissipe. (Si elle paraît persister, c'est un indice assez préoccupant, symptôme d'une pathologie du couple.) Genèse 3 le démontre : c'est la défiance, la gêne. Adam et Eve sentent qu'ils sont nus, ils se protègent du regard l'un de l'autre, ils s'accusent réciproquement. La femme souffre de la domination : l'exercice de l'autorité qui était bienfaisant et bienheureux (une façon pour l'entité nouvelle de fonctionner comme une), devient maintenant une structure d'asservissement. « Ton désir te portera vers ton mari, mais lui dominera sur toi ». Il fera peser sur toi un joug méchant. Comment nier que telle a été l'altération commune du mariage tout au fil de l'histoire ?

---

<sup>4</sup> Deuxième partie de l'étude de M. Henri Blocher à la Conférence Nationale C.A.E.F 1993.

<sup>5</sup> Voir dans le précédent n° de *Servir* (3.94) la première partie de l'exposé de M. Blocher. Comme précédemment le style oral a été conservé.

Les chrétiens ne sont pas étrangers au lot commun, aux altérations, aux conflits, même aux violences physiques. Il y a des foyers chrétiens, des foyers pastoraux qui connaissent de terrifiantes altérations. Les chrétiens parfois ont une utilisation **perverse** de l'Écriture, pour faire mal au conjoint. Une rigidité pathologique se sert de certains textes comme d'une protection contre la remise en cause, comme d'une massue pour accabler le prochain sans défense, qui, parfois, se défend très bien de son côté ! (Mais cela n'arrange pas les choses non plus.)

## Deuxième altération

### L'humanité remet en cause l'exclusivité du lien

Dans le récit de la Genèse, c'est la règle monogamique qu'on voit bafouée la première, après la chute. Lémek, à ses deux femmes, chante son cantique sanguinaire. La bigamie, la polygamie, commencent dans les descendance de Caïn, puis les « fils de Dieu » prennent parmi les « filles des hommes » toutes celles qui leur plaisent, les prenant **pour femmes**. (Ce sont donc des mariages ; l'interprétation juive traditionnelle, reprise par certains évangéliques, comprend qu'il s'agit de potentats, appelés « fils de Dieu » dans l'Ancien Orient, qui se sont constitués de vaste harems.) La polygamie, dans l'Écriture, altère le mariage, en s'écartant de l'intention originelle du Créateur. Mais l'Ancien Testament ne nie pas que ce soit encore un mariage. La polygamie atteint profondément l'idéal de Dieu pour le mariage, le lien conjugal est malmené par l'obligation de partage, cependant, il y a mariage quand même. On reste dans le domaine de la **validité** ; Dieu tolère l'altération, à certaines époques du moins.

## Troisième altération

### La durée de l'engagement

Vient en cause ensuite l'autre aspect « totalitaire » de l'engagement de l'alliance matrimoniale, celui qui concerne **la durée**.

Dans l'intention divine, le mariage est pour la vie, indissoluble. Le péché provoque une altération comparable à celle de la polygamie, et qui nous concerne plus directement que la polygamie dans notre pays de France. Le **divorce** vient séparer ce que Dieu a uni, tandis que le vœu du Père s'annonce ainsi : « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ».

Ici, cependant, un grand débat s'ouvre, dont je suis obligé de résumer les étapes principales. De quelle façon le mariage est-il indissoluble d'après l'enseignement de la Bible, face aux altérations que commettent les hommes ?

### La séparation aux temps bibliques

Dans l'Ancien Testament, selon la loi de Moïse, il subsiste une ambiguïté voulue. Au chapitre 24 du Deutéronome, dans les premiers versets, c'est ce que rappellent les pharisiens lorsqu'ils parlent à Jésus. Moïse stipule que si quelqu'un répudie sa femme parce qu'il a trouvé en elle « quelque chose de honteux » (« nudité de chose », littéralement), il doit alors lui donner un billet de divorce, et ne pourra jamais la reprendre. L'ambiguïté s'attache à l'expression « quelque chose de honteux » : que signifie-t-elle exactement ?

Les Juifs en discutent. La majorité suit l'avis du grand rabbin Hillel, assez laxiste, qui dit : ce quelque chose de honteux, c'est tout ce qui peut déplaire au mari : la femme lui présente un œuf mal cuit, trop mollet ou trop dur, c'est honteux ; il peut la répudier s'il le veut. Certains rabbins vont jusqu'à considérer cette facilité du divorce comme une faveur que Dieu fait à Israël, élu entre tous les peuples ! Une école minoritaire, l'école de Shammaï, tient que seul l'adultère de la femme constitue une chose honteuse, et peut justifier que l'homme répudie sa femme. Jésus, dans cette situation, énonce les paroles célèbres que nous venons de citer (Mt 5.32 et textes parallèles).

Qu'enseigne donc Jésus ? Jésus dit à ses disciples le cœur de Dieu, l'intention du Créateur, qui est l'indissolubilité, Dieu ne veut pas que le mariage se termine par un divorce, Jésus affirme en outre qu'après un divorce prononcé à la manière courante des Juifs, le remariage équivaut à un adultère. Ceci implique que le lien conjugal subsiste encore. L'adultère, défini comme violation du lien conjugal présuppose son existence. S'il y a un adultère, comme l'enseigne Jésus, c'est que le lien entre

cet homme et cette femme n'est pas coupé, bien que le divorce l'ait, du point de vue du droit, formellement rompu.

## La clause d'exception

Jésus, troisième précision, ajoute dans la version que Matthieu nous donne deux fois de la parole du Maître, une **clause d'exception** : « Sauf en cas de fornication ». Ce n'est pas le mot adultère qui est employé, mais un terme au sens plus large, désignant toute conduite sexuellement illicite. Paul, lui aussi, dans 1 Corinthiens 7, ajoute un cas d'exception, celui que l'on appelle la « désertion malicieuse ». Quand un conjoint refuse de cohabiter avec celui qui s'est converti, s'il s'en va, le frère ou la sœur « n'est pas lié » ; ce qui semble suggérer que le lien est coupé, et que la personne est donc libre de se remarier. Deux interprétations, fondamentalement, s'opposent.

Les catholiques et une partie des évangéliques, surtout parmi les anglicans, ne croient pas que Jésus ait fait une exception véritable, permettant un remariage. Ils expliquent diversement la clause : Jésus n'aurait eu en vue qu'une séparation de corps, ou Jésus aurait pensé à l'annulation du mariage conclu à des degrés de parenté incestueux d'après la loi de Moïse. Ils concluent que Jésus ne fait pas vraiment une exception, et qu'il enseigne que **dans tous les cas**, le lien d'être qui unit cet homme et cette femme mariés, subsiste. Même s'ils divorcent, même s'ils se séparent, le lien est toujours là, il est indissoluble **physiquement**, ou « ontologiquement », pour employer un terme plus philosophique. C'est pourquoi il est impossible de se remarier.

L'autre interprétation a été admise par certains docteurs des premiers siècles, surtout en Orient ; elle a été reprise par les réformateurs du 16<sup>e</sup> siècle, et la majorité des évangéliques l'adopte aujourd'hui. Pour elle, l'exception que fait Jésus est une véritable exception. L'indissolubilité est un principe, un **précepte**, mais non pas une réalité physique. Quand Jésus dit : « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni », il n'enseigne pas que l'homme ne réussit jamais à séparer **de fait**, il **interdit** à ses disciples de le faire.

L'indissolubilité est **morale**, le lien, **peut** être rompu. Quand le péché de fornication ou le péché de désertion a tellement abîmé le lien matériel, ontologique, entre les époux, quand il ne tient plus « qu'à un fil », **à ce moment-là** le divorce peut être prononcé sans que cela soit un péché **supplémentaire**. Si le péché a déjà détruit le lien matériel, il peut être licite de prononcer le divorce, de couper aussi le lien formel juridique. John Murray défend l'interprétation des réformateurs dans un livre : *Le divorce*. Je me rattache à la même école.

L'une et l'autre visions cherchent à mettre ensemble les données bibliques et à leur rendre justice. L'interprétation des réformateurs me semble l'emporter sur l'autre, en partie parce qu'elle fait ressortir l'harmonie entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Notre Dieu n'est pas un autre que le Dieu de l'Ancien Testament, même s'il modifie les dispositions dans la Nouvelle Alliance. Comment imaginer qu'il ait toléré le divorce facile, en restant ambigu sur « quelque chose de honteux », alors que le lien aurait toujours été là, aurait subsisté après péché et divorce ?

Il est déjà stupéfiant que Dieu ait toléré que les pécheurs aient piétiné leur vœu pour le mariage, qu'ils aient rompu, à cause de la dureté de leur cœur, un lien qui ne devrait jamais être dissout. Mais il faudrait supposer bien pire : dans l'hypothèse « catholique » de l'indissolubilité physique du lien, Dieu aurait toléré, avec les nouvelles unions permises (Jésus emploie le verbe « permettre » en Mt19.8), des adultères permanents, répétés ! Or le Dieu de l'Ancien et du Nouveau Testament vomit l'abomination de l'adultère !

## Quatrième altération

### L'engagement même du mariage

Une quatrième altération touche l'engagement même du mariage et fait hésiter sur sa validité. Les altérations considérées jusqu'ici laissent subsister le mariage tout en bafouant le vœu de Dieu pour le mariage. D'autres altérations insinuent le doute sur l'existence même du mariage. L'une d'elles concerne la liberté du consentement. Le consentement libre est essentiel ! Un mariage forcé n'est pas vraiment un mariage, il n'est pas une alliance. Mais à partir de quel moment la pression devient-elle contrainte ?

Quand la coutume, les parents, décident le mariage, le mariage est-il vraiment libre ? Le problème se pose sérieusement dans notre situation pour des jeunes filles musulmanes qui se convertissent, qui sont reprises par leur famille, envoyées en Algérie pour mariage selon la tradition. Le problème se pose aussi à propos de ces jeunes tellement déstructurés par le climat moral et psychologique présent, terriblement immatures à l'âge où ils peuvent se marier. S'ils disent « oui » devant le Maire, sont-ils assez adultes, assez libérés des mécanismes puérils pour pouvoir être déclarés libres dans leur engagement ?

## La cohabitation

La question la plus brûlante concerne la **cohabitation**, qui devient tellement commune autour de nous<sup>6</sup>. Est-elle simplement de la « fornication » établie, journalière, qui dure et rien de plus ? On peut au moins s'interroger. En fait, il y a eu dans l'histoire et dans les temps bibliques des mariages de plusieurs niveaux et, pourtant, tous mariages. Le concubinat, à distinguer du concubinage (la distinction est dans le Littré), est un mariage de rang inférieur, qui ne produit pas tous les effets civils du mariage plus glorieux. Le concubinat est généralement le mariage avec une femme **d'une condition sociale inférieure** dans une société où les classes et les conditions sont nettement séparées. Nous connaissons encore les mariages morganatiques, quand un roi, un duc, un prince, épouse une roturière, une bergère : la femme sera une femme-épouse, le mariage sera légal, les enfants ne seront pas illégitimes, mais ils n'hériteront pas des titres nobiliaires, c'est un mariage de deuxième catégorie.

A partir de là, se pose la question de la cohabitation. Ne devient-elle pas, dans notre société, un mariage de deuxième catégorie ? Il y a engagement dans les faits, dans la durée - une **alliance**, souvent avec des enfants, et reconnue socialement (par la Sécurité Sociale et d'autres organismes). Est-on très loin du mariage-concubinat ? Solution hypothétique, à reprendre et à revoir : considérer que la cohabitation n'est pas de la **pornéïa**, de la fornication répétitive ; qu'elle n'est pas non plus un mariage, même de seconde zone ; qu'elle est un mariage **imparfait** ou **déficient**, une approximation du mariage. Elle est fautive dans la mesure précisément où elle n'est pas un mariage, mais elle peut être analysée comme une union qui imite le mariage et qui s'en rapproche. Elle n'est pas un mariage parce qu'il n'y a pas **l'engagement formel**.

Même si les cohabitants s'engagent concrètement l'un avec l'autre (et s'ils se séparent, c'est à peu près aussi compliqué qu'un divorce), il manque l'engagement formel. La promesse expresse pèse son poids, et sans elle l'engagement sonne un peu « creux ». En général, on **n'ose pas** donner une telle promesse ; inconsciemment peut-être, on ne veut pas s'engager à fond. La promesse doit être publique, avec le lien **objectif** correspondant à l'institution socialement reconnue du mariage.

A ceux qui disent : « Nous nous sommes engagés pour la vie, nous sommes éperdument amoureux, seulement nous ne voulons pas que la société s'en mêle », l'Écriture oblige à répondre : « Il vous manque la reconnaissance publique qui, dans notre société, requiert le passage devant le représentant de l'autorité civile ». La sanction sociale appartient essentiellement à l'engagement du mariage, qui crée une chair nouvelle, une entité située dans le monde et placée sous la garde et la protection du magistrat lui-même. Le magistrat n'est-il pas « serviteur de Dieu » (Rm 13.4 et 6) aussi à cet effet ?

## Une plus grande grâce

Le Seigneur, comme il se révèle dans l'Écriture, « traite » des altérations du mariage en Maître et instructeur : il les définit, il les mesure, il les interprète, et nous enseigne à le faire à sa suite. Mais le Seigneur « traite » aussi ces altérations comme le médecin traite les maladies : il rédige ses ordonnances dans le sens du moindre mal (par exemple, sur le divorce) ; il prescrit une hygiène des relations bien différente des « recettes » du monde (Ep 5.21ss) ; et surtout, il offre le remède radical, remède plus puissant que la pathologie elle-même !

Le défilé de toutes les altérations du mariage, en effet, pourrait singulièrement nous déprimer, après que nous avons vu la splendeur du modèle que Dieu propose. Que c'est triste ! Mais à ce moment

---

<sup>6</sup> Cf le numéro 16 de la revue *Fac-Réflexion*.

même où nous éprouvons, le cœur serré, que nous sommes tombés tellement loin de la beauté que Dieu avait voulue pour nous, nous pouvons nous rappeler aussi que Dieu a assumé la métaphore du mariage jusqu'à travers ces altérations. Pensée infiniment consolatrice !

Dieu dans son alliance avec l'humanité, ne propose pas seulement le modèle du mariage parfait, il propose le modèle du mariage **restauré**, du mariage **racheté**, réparé, **recréé**. Le Seigneur avait dû répudier cette femme Israël, en qui il trouvait tant de choses honteuses. Mais voici qu'il annule le billet de répudiation : « Où est la lettre de divorce par laquelle j'ai répudié votre mère ? » (Es 50.1). Ce passé ne compte plus ! « Reviens ! Inconstante Israël ! » (Jr 3.12) malgré l'interdiction légale (v, 1). Les premiers chapitres d'Osée illustrent comment la grâce de Dieu dépasse l'amour humain parfait, l'amour de deux êtres qui s'aiment et se répondent dans l'amour. Comment l'amour de Dieu réussit à surmonter, renverser, englober l'hostilité, la faute, l'infidélité. Là se trouve la consolation, pour notre propre mariage si nous sommes des gens mariés, pour nos églises, pour tous ceux que nous voyons souffrir autour de nous, dans le fourvoiement des fausses libertés : Dieu accorde **une si grande grâce** ! Qu'elle brille à nos yeux ! Amen !

H.B.